

Comité Technique Local du 16 avril 2012

Le comité technique local (CTL), non-paritaire et dépourvu de règlement intérieur, s'est réuni le 16 avril 2012 en 2^{ème} convocation. Convoqué à 14h, le comité technique s'est prolongé au-delà de 19h. Vos élus **FO** ont siégé jusqu'à la fin du CTL.

Ordre du jour

- 1) Exécution budgétaire 2011 et budget 2012
- 2) Caisse unique du SIP de Senlis et de Senlis Municipale
- 3) Questions diverses

La déclaration liminaire de **F.O.**-DGFIP 60 est disponible sur le site web <http://www.fo-dgfip-sd.fr/060/>.

En réponse aux différentes déclarations liminaires des syndicats représentatifs à la DDFiP de l'Oise, le Président s'est offusqué, ayant l'air de trouver que le trait était forcé, et que le budget ne baissait pas tant que ça. Nous vous laissons donc en juger vous-mêmes à l'occasion de votre prochaine commande de fournitures...

1) Exécution budgétaire 2011 et budget 2012

Les élus **FO** ont été surpris par la présentation plus que succincte des documents par l'administration. Il faut dire que les incohérences relevées dans les documents préparatoires laissaient deviner un désintérêt du sujet.

Même le volet performance du Budget Opérationnel de Programme (BOP) 2012 n'a été présenté que sur demande expresse de **FO**... Et pourtant, si les moyens diminuent sans cesse, il est indispensable de mettre en parallèle cette baisse de moyens avec une baisse des objectifs de l'Oise ! Mais non, le Président estime que les indicateurs n'ont pas tellement d'importance.

Et pourtant, dans l'esprit de la LOLF, si les objectifs peuvent être faibles, alors les moyens le seront aussi. **FO** s'inscrit donc en faux par rapport à la position de la Direction et dénonce la légèreté avec laquelle ce sujet a été abordé.

Exécution 2011 **PAYÉ**

Le budget 2011 a été exécuté quasi intégralement à hauteur de **5 962 819 €** en autorisations d'engagement (AE) et **5 697 044 €** en crédits de paiement (CP).

Le budget initial de **6 850 173 €** a été abondé par diverses dotations d'un montant total de **726 483 €** ayant permis notamment des travaux de sécurité (Saint-Just-en-Chaussée, Chaumont-en-Vexin), ou le changement de divers autocoms.

Ce budget aura également fait l'objet d'abondements negatifs à hauteur de **1 601 851 €** au titre de la reprise des loyers budgétaires au niveau national (**1 528 395 €**), de la contribution exceptionnelle au plan emploi de 0,64 % (**31 976 €**) et du financement des imprimés par la centrale (**41 480 €**).

Il convient de prendre ces chiffres avec prudence dans la mesure où des incohérences, non expliquées par la Direction, figuraient dans les documents de travail. En effet, les abondements précités s'élevaient à la somme de **- 950 415 €** dans une annexe, mais à **- 883 129 €** dans le tableau récapitulatif.

Autre imbroglio : les véhicules achetés en 2011 ne figurent pas dans le matériel de transport... mais dans les immobilisations en cours... Étrange pour un document budgétaire compte-tenu du plan de renouvellement du parc automobile qui est imposé par ailleurs.

A noter que la moitié de la réserve réglementaire de 2% a été remise à disposition du département.

Ce budget déjà fortement contraint s'avère n'être qu'une mise en bouche par rapport à ce qui nous attend en 2012.

Budget 2012

« Ce budget est assez violent ». La formule n'émane pas des représentants syndicaux, mais du Directeur lui-même et aura eu le mérite de planter le décor dès l'ouverture des débats. Et pour cause...

La dotation globale de fonctionnement s'élève à **4 216 345 €** en 2012 contre **4 996 207 €** en 2011. Soit une baisse de 18,5 %. Cette baisse s'explique notamment par une baisse de la dotation par agent qui passe de **3 067 €** en 2011 à **2 539 €** en 2012.

A cette baisse, vient s'ajouter une augmentation de la réserve réglementaire qui passe de 2 à 5 %, soit **210 817 €** pour 2012 contre **99 924 €** en 2011, et pour laquelle nous n'avons aucune garantie de remise à disposition totale ou partielle.

Les dotations de 2^{ème} niveaux (frais de stage, de changement de résidence, frais de poursuite et contentieux, dépenses de réseau Rubis, remises diverses et taxes foncières) sont également en baisse (**379 446 €** en 2012 contre **425 495 €** en 2011). Mais ces dotations sont abondées en cours d'année à l'euro près en fonction des dépenses réellement effectuées. Cette baisse devrait donc être moins sensible que celle constatée pour la dotation de 1^{er} niveau.

Concrètement, les baisses les plus significatives concernent les postes suivants (rapport entre les consommations 2011 et le budget 2012) :

| FONCTIONNEMENT | |
|--------------------------------|----------|
| Fluides | - 26,2 % |
| Frais de déplacement | -54,5 % |
| Fournitures | - 58,4 % |
| Télécommunication | - 42,8 % |
| Fonctionnement informatique | - 48,8 % |
| Autres dépenses | - 41 % |
| EQUIPEMENT | |
| Matériel logistique | - 68,7 % |
| Mobilier et matériel de bureau | - 65,2 % |



Vos élus **FO** ont fait savoir que de telles coupes sombres sont insupportables, notamment dans un contexte de hausse constante du coût de l'énergie pour les fluides ou pour des dépenses difficilement compressibles (frais de déplacement ou fournitures). Force est de constater que le Directeur, lui-même, semble dubitatif et n'exclut pas, en dernier recours, de revenir à la bonne vieille méthode des factures en reste à payer en fin d'exercice. Même le contrôleur financier aurait émis des doutes sur la tenue de ce budget.

Transparence et sincérité dans la prévision des dépenses ? Ce serait donc juste pour faire sérieux dans « Échanges » (cf. premier numéro de 2012) ?

Pour **F.O.-DGFIP**, ces baisses scandaleuses ne tiennent aucun compte des besoins des services pour fonctionner décemment (nous avons encore insisté sur les problèmes de ménage). Nous avons expliqué que les fournitures n'étaient pas indéfiniment recyclables, et que certaines ne l'étaient pas du tout et devraient bien être remplacées : ampoules, consommables pour les imprimantes et les fax, scotch, enveloppes...

L'entretien des espaces verts a également été évoqué par **FO**, face à la friche constatée aux abords de la direction. L'an dernier on nous avait répondu que la direction négocierait un contrat avec un prestataire par manque de moyens humains disponibles (tiens donc). Mais cette année ce sont les sous qui manquent et du coup rien n'est fait. Nous avons suggéré à l'administration de mettre un panneau pédagogique (exemple ci-contre) et de ne plus tondre...



Le seul critère de rigueur budgétaire ne saurait convaincre les agents de la DDFiP de l'Oise qui payent depuis trop longtemps, comme l'ensemble des fonctionnaires, le prix d'une crise qui n'est pas la leur, notamment par le gel, depuis 2 ans, de la valeur du point d'indice.

Vote : 9 CONTRE (4 F.O.-DGFIP, 3 CGT, 2 SNUI)

Avec un seul vote sur ces deux points 2011 et 2012, le Président nous conforte dans l'idée que le budget n'est pas sa tasse de thé...

Ce vote, intervenu en 2^{ème} convocation est malheureusement sans conséquence pour la suite. **F.O.-DGFIP** regrette à nouveau qu'il n'ait pas pu avoir lieu en 1^{ère} convocation pour obliger la Direction à siéger une nouvelle fois en ayant la possibilité de revoir sa copie (cf. notre dernier compte rendu sur le sujet).

2) Caisse unique SIP / Trésorerie à Senlis

Il s'agit d'une demande ancienne du Snui qui souhaitait l'instauration d'une caisse unique tenue par la trésorerie entre le SIP et la municipale de Senlis.

Cette opération rentre dans le cadre de l'arrivée de la trésorerie municipale dans les locaux de l'ancien hôtel des impôts.

Mais la trésorerie municipale et le SIP ont des horaires d'ouverture au public différents (la trésorerie est fermée le vendredi après midi notamment). La Direction profite donc de l'occasion pour aligner les horaires de la trésorerie sur ceux du SIP. Dans ce cadre, **F.O.**-DGFIP avait veillé à demander à ce que les agents soient consultés sur cette modification. Le résultat de cette consultation nous a été communiqué lors de ce CTL. Sur les 9 agents qui se sont prononcés, 6 ont voté pour et 3 contre. Étonnant non ? En fait nous avons constaté (et dénoncé en séance) que la question posée pouvait prêter à confusion, notamment parce qu'il est indiqué que « *les horaires d'ouverture au public doivent correspondre aux horaires du site* ». On peut parler de réponse induite par la question... De fait, certains agents ont cru que cette modification était déjà actée.

F.O.-DGFIP a souligné que, dans cette opération, les agents de la trésorerie étaient perdants sur toute la ligne en :

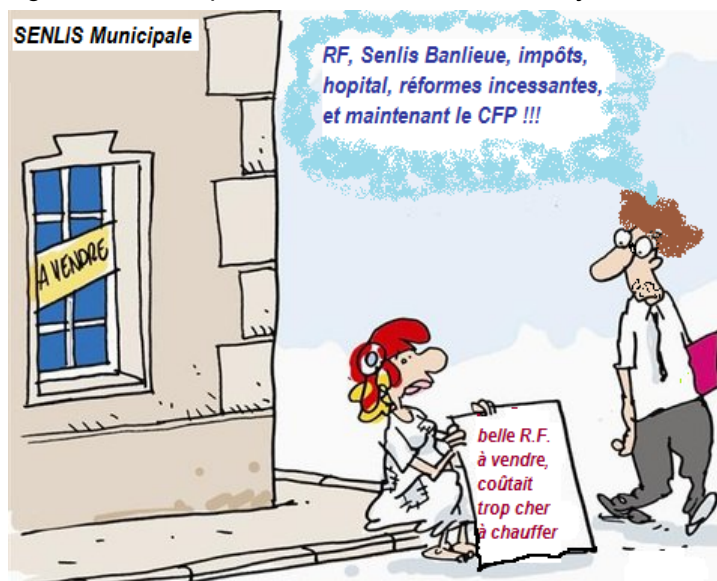
- déménageant dans des locaux exigus,
- récupérant une tâche nouvelle (la caisse du SIP),
- en étant contraints de modifier leurs horaires d'ouverture au public qui leur fait renoncer à leur vendredi après midi.

Le tout sans contrepartie. Seule consolation dans la balance, la gestion de la caisse du SIP permettrait une stabilisation des emplois à la trésorerie municipale. L'argument de la Direction ne trompe personne. Et en tout cas pas **F.O.**-DGFIP. En effet, lorsque nous avons demandé au Directeur de chiffrer cette stabilisation, la réponse a été très claire : « **zéro** ». CQFD.

Respectant la consultation des collègues de Senlis Municipale qui était partagée (6 pour / 3 contre), **FO** ne s'est pas permis de voter contre ce projet.

Résultat des votes :

1. création de la caisse unique : 6 abstentions (4 **F.O.**-DGFIP, 2 SNUI), 3 contre (CGT)
2. nouveaux horaires d'ouverture de la trésorerie : 9 abstentions (4 **F.O.**-DGFIP, 3 CGT, 2 SNUI).



3) QUESTIONS DIVERSES

• Nouvelles modalités de déclaration et de paiement de l'Impôt Sur la Fortune

Jusqu'en 2011, l'ISF était un impôt auto-liquidé géré soit par un SIP soit par un SIE selon le lieu de domicile du redevable.

A compter de 2012, l'ISF sera recouvré par voie de rôle pour les redevables détenant un patrimoine imposable compris entre 1,3 et 3 millions d'euros et auto-liquidé pour les patrimoines supérieurs à 3M€.

Le recouvrement de l'ISF sur rôle sera confié au service compétent pour l'IR (SIP ou trésorerie de proximité selon le cas). Pour l'ISF auto-liquidé, la gestion sera confiée aux SIP.

• Réinstallation de Compiègne Municipale

La date ne cesse de reculer, on parle maintenant du 3 juin, pour que la municipale rejoigne le CFP avenue Winston Churchill à Compiègne. Les craintes sont nombreuses pour ce déménagement : où va-t-on mettre les archives ? Les agents inaugureront-ils des bureaux superposés ?

Et les choses ne vont pas s'arranger.

A la question de **FO** consistant à savoir où seraient installés le **nouvel adjoint** (01/09/2012) et les **4** emplois implantés pour le **secteur hospitalier de Noyon** (01/01/2013), le Président a répondu qu'il n'ignorait pas ce problème mais qu'il n'avait aucune solution à ce jour... Alors, rassurés ?

• Indemnités pour la campagne IR 2012

Par instruction en date du 11 avril 2012, le Directeur Général a prévu l'indemnisation des personnels chargés de l'information du public dans le cadre de la campagne IR 2012 selon les mêmes modalités qu'en 2011. Dans l'Oise, cette indemnité (identifiée sur le bulletin de paie sous la rubrique ACF campagne IR) n'avait pas été attribuée en 2011 aux agents concernés, **FO** était d'ailleurs intervenu sur ce point pour en défendre la distribution.

En 2012, le Président nous a répondu qu'il y réfléchirait, mais finalement elles ne seront pas versées non plus.

